

CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

AYANT UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MINIMUM DE 3 ANS
TOUT DOMAINE CONFONDU
TITULAIRE OU NON DU BACCALAUREAT
ÉPREUVES DE SÉLECTION 2025 (rentrée septembre 2026)

Photo

ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES IMPÉRATIVEMENT

Imprimé A

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM PATRONYMIQUE : **NOM D'USAGE :**

Prénom(s) :

Date de naissance : / / **Lieu de naissance :**

Nationalité :

Sexe : ☐ féminin ☐ masculin -

ADRESSE :

Code postal : **Ville :**

N° téléphone :

Adresse électronique :@.....

Situation de handicap : **oui** ☐ **non** ☐

SITUATION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Activité professionnelle : **oui** ☐ **non** ☐

Si oui laquelle :

Demandeur d'emploi : **oui** ☐ **non** ☐

Si oui, n° d'identifiant :

Autre :

Diplômes obtenus :

- Titre/série :	Année :
- Titre/série :	Année :
- Titre/série :	Année :
- Titre/série :	Année :

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document,

A Le

Le

SIGNATURE du CANDIDAT :

CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
AYANT UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE MINIMUM DE 3 ANS TOUT DOMAINE CONFONDU
TITULAIRES OU NON DU BACCALAURÉAT

cf. : Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

ACCÈS A LA FORMATION :

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Cette année, le nombre de places ouvertes à ce mode de sélection est au nombre de 16 (reports de formation déduits).

Téléchargement du dossier d'inscription de sélection à partir du Lundi 06 octobre 2025.

Pour toute information consulter le site internet de l'institut : <https://ifsi-semur-hco.fr>

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

1°	Fiche d'inscription du candidat (imprimé A) complétée, datée et signée
2°	Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité, lisible
3°	Photocopie(s) de votre ou vos certificat(s) de travail ou attestation(s) employeur(s) justifiant au minimum de 3 ans d'activité professionnelle à la date d'inscription aux épreuves de sélection . Sur chaque document fourni, devront être mentionné(s) : la nature de l'emploi occupé, la ou les périodes d'emploi (du... au...) ainsi que la durée hebdomadaire (ex. 35 h/semaine, 50 % ...). Si le certificat de travail ne mentionne pas la durée hebdomadaire de travail, il peut être accompagné du contrat de travail correspondant. Les contrats de travail seuls ne seront pas acceptés comme justificatifs.
4°	Tableau récapitulatif de votre expérience professionnelle (imprimé B) à compléter par vos soins, en indiquant la liste des emplois successifs exercés (indiquer l'adresse de l'employeur, la durée pendant laquelle ces emplois ont été occupés et la quotité de travail...)
5°	Photocopie(s) de vos attestations de formations continues
6°	Photocopie du ou des diplômes et/ou titres détenus et/ ou autorisation ARS
7°	Curriculum vitae
8°	Lettre de motivation détaillée
9°	Si situation de handicap : Attestation MDPH
10°	2 enveloppes autocollantes blanches - format 11x22 - libellées à vos nom et adresse et timbrées au tarif en vigueur pour 20 g
11°	Un chèque bancaire d'un montant de 110 € correspondant aux droits d'inscription à la sélection, libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC
12°	Attestation CNIL signée (imprimé C)
13°	Pour les candidats étrangers : diplôme DELF B2 ou DALF B2 (preuve du niveau de maîtrise de la langue française)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
LISTE DES EMPLOIS SUCCESSIFS EXERCÉS
(APPRÉCIATIONS DE L'EMPLOYEUR LE CAS ECHÉANT)

Imprimé B

Dates (du contrat de travail le plus récent au plus ancien)	Nom + adresse de l'entreprise	Nature de l'emploi occupé	Quotité de travail (ex. 100 %, 90 %, 50 %...)	Nombre d'heures effectuées sur cette période

	TOTAL D'HEURES :	
--	-------------------------	--

Sur la durée minimum de trois ans à la date d'inscription

RAPPEL : joindre obligatoirement les justificatifs des emplois occupés (certificats de travail)

DEUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

1 : Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat :

Durée 20 min

Noté sur 20 points

Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

2 : Une épreuve écrite notée sur 20 points, comprenant :

Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social :

Durée : 30 min

Notée sur 10 points

Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Une sous-épreuve de calculs simples

Durée : 30 min

Notée sur 10 points

Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 / 40 aux 2 épreuves.

Dérogation :

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur de l'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de 3 ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :

- de droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un enfant de moins de quatre ans.
- de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de la survenance d'un événement grave l'empêchant d'initier sa formation.

**Epreuves écrites de sélection
le MARDI 9 DECEMBRE 2025
de 14 H 00 à 16 H 00**

**Période des entretiens de sélection
du 28 NOVEMBRE au
19 DÉCEMBRE 2025**

*Les épreuves de sélection se dérouleront à
l'IFSI de Semur-en-Auxois
3 bis Avenue Pasteur
21140 SEMUR-EN-AUXOIS*

Si la convocation n'est pas reçue 10 jours avant la date prévisionnelle des épreuves,

APPELER le secrétariat de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers :

à SEMUR-en-AUXOIS au 03 80 89 64 42

Contact : secretariat.ifsi@ch-semur.fr

IMPORTANT

Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme, l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme Parcoursup.

**COUPON INTERNET ***

(à remplir et à joindre à votre dossier d'inscription)

Je soussigné (e) :

Nom de famille

Prénoms

Nom d'usage.....

(1) ☐ Accepte

☐ N'accepte pas

que mes résultats aux épreuves de sélection à l'entrée en l'Institut de Formation en soins infirmiers de Semur-en-Auxois soient publiés électroniquement sur le site Internet de l'institut.

Date :

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

(1) Cocher selon votre choix

*Complément d'information Annexe II

PRINCIPES DE SÉCURITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Haute Côte d'Or est responsable du traitement et prend les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des données et éviter leur divulgation.

Les données sont indispensables à la constitution des dossiers administratifs, en vue de l'inscription au concours, et à la scolarité.

Ces données sont conservées durant la totalité de la scolarité et ne peuvent être consultées que par les personnes habilitées à y accéder en raison de leurs fonctions.

POUR VOTRE INFORMATION

Le Service d'Orientation et de Renseignement du Public (S.O.R.P.) de la C.N.I.L. a pour mission d'apporter une réponse rapide aux requêtes des particuliers, comme des professionnels, relative à l'application de la loi.

Vous pouvez également contacter pour votre information, la déléguée à la protection des données du Groupement Hospitalier de Territoire (G.H.T. 21-52) :

Dr Hélène TRUCHOT

✉ : helene.truchot@chu-dijon.fr

Ou par voie postale :

CHU Dijon Bourgogne, Direction Générale
Déléguée à la protection des données GHT 21-52
1 Bd Jeanne d'Arc BP n° 77908
21079 DIJON

Concernant vos données vous avez le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante :

Commission Nationale informatique et Libertés
3 Place de Fontenoy
75007 Paris,
<https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>

☎ : 01 53 73 22 22.

DÉPÔT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra être transmis :

- ✓ **soit par courrier** à l'adresse suivante :

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
3 bis Avenue Pasteur
21140 SEMUR en AUXOIS

- ✓ **soit en le remettant au secrétariat de l'IFSI de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,**
les lundis, mardi, jeudis et vendredis, à l'adresse ci-dessus.

Date limite de dépôt du dossier :

JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

(Cachet de la poste faisant foi)

COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- La **fiche d'inscription** (Imprimé A) à remplir **en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE très lisiblement.**
- **2 enveloppes timbrées libellées à votre nom et adresse timbrées pour 20g**
- Une **photocopie de votre carte d'identité recto-verso en cours de validité** ou de votre passeport **en cours de validité.**
- **L'autorisation de la CNIL** (Imprimé C).
- **Un chèque de 110 €** libellé à l'ordre du Trésor Public
- Un curriculum vitae et une lettre de motivation détaillée
- Le tableau de vos expériences professionnelles (imprimé B)
- Photocopie de l'attestation MDPH, si situation de handicap
- **La fiche récapitulative des pièces jointes** émargée (Annexe I) accompagnée de :
 - Une copie du /des diplômes détenus
 - Un ou plusieurs certificats du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel
- Pour les candidats étrangers : diplôme DELF B2 ou DALF B2 (preuve du niveau de maîtrise de la langue française)

En cas de désistement, les droits d'inscription à la sélection ne seront pas restitués et de ce fait aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

1. Finalités de la formation :

Au terme de sa formation, l'étudiant sera un infirmier, autonome, responsable, réflexif et :

- Apte à s'inscrire dans un contexte politico-médico-économique en mutation,
- Apte à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- Capable de questionnement, de réflexion, d'analyse afin de donner du sens à ses actes,
- Apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe dans le domaine préventif, curatif, de réhabilitation et de réadaptation,
- Capable d'assumer ses rôles en tenant compte des aspects éthiques et juridiques de son engagement professionnel,
- Apte à collaborer avec les différents partenaires de santé, afin d'offrir une prestation de qualité aux personnes soignées,
- Capable de s'interroger sur ses choix professionnels dans le but d'affiner son projet professionnel,
- Capable de participer à la formation de ses pairs.

2. Principes pédagogiques :

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des **compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

Le référentiel de formation **met en place une alternance** entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

- *comprendre* : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- *agir* : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- *transférer* : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le référentiel de formation est **organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises**. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur le portfolio.

Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque étudiant** dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les contenus de formation tiennent compte de **l'évolution des savoirs et de la science**. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une place à l'enseignement **des sciences et des techniques infirmières**.

DÉFINITION DE LA PROFESSION D'INFIRMIER - INFIRMIÈRE

L'exercice de la profession d'infirmier - infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques, et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel. Ils exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif.

DURÉE ET CONTENU DE LA FORMATION (Sous réserve de modification de l'arrêté du 31/07/2009)

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans les instituts de formation et des temps de formation clinique réalisés sur les lieux où sont réalisées des activités de soins.

L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine dont les modalités sont prévues par les responsables de l'IFSI.

La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement en stage.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

La répartition de la charge de travail de l'étudiant (en h) est conforme au tableau suivant :

SEMESTRES	CM	TD	CM + TD	STAGES	CM + TD + STAGE	Temps personnel guidé, suivi pédagogique travaux entre étudiants	Temps de travail CM + TD + stage + TPG	Charge de travail personnelle complémentaire estimée
S1	231	234	465	175	640	60	700	100
S2	126	183	309	350	659	41	700	150
S3	118	177	295	350	645	55	700	150
S4	109	187	296	350	646	54	700	150
S5	116	184	300	350	650	50	700	150
S6	50	85	135	525	660	40	700	200
Total	750	1050	1800	2100	3900	300	4200	900

Les matières enseignées en institut sont :

- les sciences humaines
- les sciences biologiques et médicales
- les sciences infirmières, fondements
- les sciences infirmières, interventions
- les postures professionnelles, intégration
- les unités transversales (anglais, technologie de l'information et de la communication).

CHAMPS D'EXERCICE

- Secteurs hospitaliers en soins généraux, psychiatrie, santé mentale (publics, privés)
- Établissements spécialisés (MAS, IME, IMP...)
- Exercice libéral
- Secteur scolaire, entreprise, santé publique et communautaire...

Annexe I

FICHE RÉCAPITULATIVE DES PIÈCES À FOURNIR
EN VUE D'UNE INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION FPC 2026
EN FORMATION en SOINS INFIRMIERS

Nom : _____ Prénom : _____

Cet imprimé est à rendre avec le dossier d'inscription en cochant les pièces fournies.

PIÈCES FOURNIES	
☐	Fiche d'inscription (imprimé A)
☐	Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité
☐	Chèque de 110 € à l'ordre du Trésor Public
☐	2 enveloppes autocollantes blanches libellées à votre nom et adresse timbrées au tarif en vigueur (pour lettre de 20g)
☐	Autorisation CNIL (imprimé C)
☐	Si situation de handicap : Attestation MDPH
☐	Photocopie de vos attestations de formation continue
☐	Photocopie du ou des diplômes et/ou titres détenus
☐	Lettre de motivation
☐	Curriculum vitae
☐	Photocopie(s) de votre ou vos certificat(s) de travail ou attestation(s) employeur(s) justifiant au minimum de 3 ans d'activité professionnelle à la date d'inscription aux épreuves de sélection . Sur chaque document fourni, devront être mentionné(s) : la nature de l'emploi occupé, la ou les périodes d'emploi (du... au...) ainsi que la durée hebdomadaire (ex. 35 h/semaine, 50 % ...). Si le certificat de travail ne mentionne pas la durée hebdomadaire de travail, il peut être accompagné du contrat de travail correspondant. Les contrats de travail seuls ne seront pas acceptés comme justificatifs.
☐	Récapitulatif de votre expérience professionnelle en lien avec les photocopies des documents fournis par ordre chronologique (imprimé B)
☐	Pour les candidats étrangers : diplôme DELF B2 ou DALF B2 (preuve du niveau de maîtrise de la langue française)

Date Signature :